VILLE DE HAGONDANGE

TELESURVEILLANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

ANNEXE 2
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (C.C.P.)
Contrôle de la ligne téléphonique

HAGONDANGE

ANNEXE 2 : CONTRÔLE DE LA LIGNE TELEPHONIQUE

• Bibliothèque	Toutes les 24 h 00
• Boulodrome	Toutes les 24 h 00
• Base Nautique	Toutes les 24 h 00
• Centre Technique	Toutes les 24 h 00
• Cosec /Dojo / Salle de Gymnastique	Toutes les 24 h 00
• Ecole Ballastière	Toutes les 24 h 00
• Ecole de musique	Toutes les 24 h 00
• Ecole Jean de la Fontaine – Gymnase	Toutes les 24 h 00
• Ecole Jean de la Fontaine	Toutes les 24 h 00
• Ecole Paul Verlaine	Toutes les 24 h 00
• Maternelle « Les Lutins de la Cité »	Toutes les 24 h 00
• Maternelle « La Clé des Chants »	Toutes les 24 h 00
• Maternelle « Les Sonatines »	Toutes les 24 h 00
• Embarcadère	Toutes les 24 h 00
• Espace Mémoire	Toutes les 24 h 00
• Football Club	Toutes les 24 h 00
• Foyer de la Ballastière	Toutes les 24 h 00
• Foyer Mozart	Toutes les 24 h 00
• Gymnase la Ballastière	Toutes les 24 h 00
• Hôtel de Ville	Toutes les 24 h 00
• Maison de la Culture	Toutes les 24 h 00
• Maison de l'Enfance	Toutes les 24 h 00
• Piscine Municipale	Toutes les 24 h 00
• Point Accueil Emploi (PAE)	Toutes les 24 h 00
• Rugby Club	Toutes les 24 h 00
• Stand de Tir	Toutes les 24 h 00
• Tennis Club	Toutes les 24 h 00
• Espace culturel « La Synagogue »	Toutes les 24 h 00
• Médecine Scolaire	Toutes les 24 h 00
• Annexe Centre Technique / OPCV	Toutes les 24 h 00

A HAGONDANGE, Le ……
Le Maire,

A ……., Le …….....
La Société,
(Cachet, Signature)